

## PROCÈS-VERBAL DE LA DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ACLAM, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

LE 17 OCTOBRE 2025, À 10 H 00

### LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

| PRÉNOM ET NOM            | CATÉGORIE DE MEMBRES |
|--------------------------|----------------------|
| Antoine Lacasse          | Observateur – ACLAM  |
| Alexandre Laramée-Zouéki | Observateur – ACLAM  |
| Gabriel Raymond          | Observateur - ACLAM  |
| Gabrielle Thériault      | Observatrice - ACLAM |
| Hélène Martin            | Observatrice - ACLAM |
| Marco Lavoie             | Membre individu      |
| Élyse Vézina             | Membre partenaire    |
| Meg Sévigny              | Membre partenaire    |
| Sylvie LaSalle           | Membre individu      |
| Stephan Huard-Zamorano   | Membre école         |
| Émilien Nadeau           | Membre individu      |
| Frédéric Therrien        | Membre partenaire    |
| Jean-François Pelletier  | Membre individu      |
| Manon Deschênes          | Membre individu      |
| Thomas Guillemette       | Membre individu      |
| Élodie Roy               | Membre école         |
| Kassandra Couture        | Membre école         |

### 0. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Hélène Martin, directrice générale, souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle fait également la constatation de l'atteinte du quorum.

#### *Article 15 : QUORUM*

Le quorum aux assemblées des membres est constitué des membres présents.

### 1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation respecte le délai de 30 jours prévu aux règlements généraux d'ACLAM.

## 2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRETARIAT D'ASSEMBLEE

Il est demandé de nommer une personne à la présidence et au secrétariat pour l'assemblée.

Après quoi, il est :

Proposé par : Manon Deschênes

Appuyé par : Sylvie Lasalle

### **RAGA 25.10.17.01**

*« que Marco Lavoie et Gabrielle Thériault agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée. »*

**ADOPTÉE**

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente fait une lecture de l'ordre du jour.

Après quoi, il est :

Proposé par : Élodie Roy

Appuyé par : Élyse Vézina

### **RAGA 25.10.17.02**

*« que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*

**ADOPTÉE**

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES MEMBRES TENUE LE 10 OCTOBRE 2024

Marco Lavoie informe les membres que le procès-verbal a été déposé par courriel. Aucun suivi n'est demandé. Considérant que l'ensemble des membres ont reçu, à l'avance, le procès-verbal de la dernière assemblée, Marco Lavoie ne procède pas à la lecture de celui-ci.

Après quoi, il est :

Proposé par : Manon Deschênes

Appuyé par : Sylvie Lasalle

### **RAGA 25.10.17.03**

*« que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ayant eu lieu le 10 octobre 2024 soit adopté tel que présenté. »*

**ADOPTÉE**

## 5. MOT DU PRESIDENT

Marco Lavoie fait la lecture du *Mot du président* qui se retrouve dans le Rapport annuel 2024-2025 d'ACLAM.

## 6. AFFAIRES FINANCIERES

### 6.1 États financiers audités

Hélène Martin, directrice générale, procède à la lecture et à l'explication des états financiers tels que présentés par la firme comptable Groupe RDL. Les états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration le 19 septembre 2025.

### 6.2 Firme pour l'audit financier

Hélène Martin explique avoir procédé à un appel d'offres pour la réalisation des états financiers en 2024-2025, et ce, pour les exercices financiers suivants : 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. Le Groupe RDL avait été sélectionné. La décision de nommer l'auditeur indépendant revient aux membres.

Après quoi, il est :

Proposé par : Sylvie Lasalle

Appuyé par : Élodie Roy

#### **RAGA 25.10.17.04**

« que le Groupe RDL réalise l'audit d'ACLAM pour l'année financière allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026. »

**ADOPTÉE**

## 7. RAPPORT DES ACTIVITES

Hélène Martin présente le rapport annuel pour les activités ayant eu lieu en 2024-2025.

## 8. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hélène Martin informe les membres qu'un appel de candidatures a été fait pour combler le poste laissé vacant par le départ de Vincent Mercier. e tous les membres ayant terminé leur mandat au conseil d'administration souhaitaient se représenter et qu'aucune autre candidature n'a été reçue.

Après quoi, il est :

Proposé par : Manon Deschênes

Appuyé par : Élyse Vézina

### **RAGA 25.10.17.05**

*« que les personnes suivantes soient nommées sur le conseil d'administration d'ACLAM : Élodie Roy, Sylvie LaSalle, Mélodie Roux et Jean-François Pelletier. »*

**ADOPTÉE**

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est apportée.

## 10. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, il est :

Proposé par : Émilien Nadeau

### **RAGA 25.10.17.06**

*« que la réunion soit levée. »*

**ADOPTÉE**

---

Marco Lavoie  
Président

---

Gabrielle Thériault  
Secrétaire d'assemblée